

# JEUDI 28 MARS 2013

# GREVE NATIONALE

Lors de la CAPD du jeudi 21 mars, le Directeur académique a confirmé, qu'à ce jour, **seules deux communes** sur les 119 que comptent les Bouches du Rhône s'orientaient vers une mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Alors que ce devait être l'exception, au plan national, ce sont près de **90 % des communes** qui ont fait savoir qu'elles ne mettraient pas en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013. Devant la résistance des enseignants, des parents et des élus, le ministre PEILLON vient d'annoncer, que son objectif était finalement ramené à **20% des villes**.

Ainsi la liste des villes qui ne mettent pas le décret en œuvre en 2013 s'allonge chaque jour davantage : après **Marseille, Aix-en-Provence, Avignon, Valence, Toulon, Nice, Lyon, Montpellier, Montreuil, Grenoble, Angers, Strasbourg, Bordeaux, Strasbourg...** ce sont **Mulhouse, Villeurbanne, St Denis, Metz, Versailles** et dernièrement **Lille...**

Ces décisions de report sont la conséquence directe du succès de la grève du 12 février qui a été massive dans les Bouches du Rhône et nationalement !

**Nous ne voulons de ce décret ni en 2013, ni en 2014 !**

**Tous en grève le 28 mars**

à l'appel de la FNEC FP FO, de la FERC CGT, de SUD Education, de la CNT, plusieurs sections départementales du SNUipp (60, 67, 31, 94, 34, 79 etc...) y appellent également.

→ [Voir l'appel des fédérations nationales](#)

Les organisations de l'éducation nationale des Bouches du Rhône FO, CGT, SUD et CNT reprennent l'appel national à leur compte et appellent les personnels à faire

**Grève le 28 mars**

- ▶ pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires
- ▶ contre la loi d'orientation PEILLON
- ▶ pour l'ouverture de véritables négociations sur les revendications

**Rassemblement à 14h00 devant la Préfecture**  
(place Félix Baret – métro Estrangin-Préfecture)

Prises de parole des différentes organisations syndicales – Audience auprès du Préfet –  
Compte rendu de la délégation et manifestation jusqu'à l'Inspection académique

## ATTENTION :

Votre **déclaration d'intention de grève** doit parvenir à votre IEN avant **ce soir**, lundi 25 mars (fermeture des secrétariats) ou minuit (par voie électronique). **Modèle ICI ou en PJ.**  
→ **Continuer à nous faire nous remonter les infos de votre école (nombre de grévistes).**

## Appel aux personnels territoriaux qui travaillent dans les écoles des Bouches du Rhône

Les fédérations nationales FO et CGT ont déposé un préavis de grève pour le 28 mars. Ce préavis couvre tous les personnels territoriaux qui travaillent dans les écoles (ATSEM, intervenants, personnels 'entretien...') et qui souhaitent se mettre en grève le 28 mars.

**[Voir l'appel ICI.](#)** **[Merci d'en informer vos collègues !](#)**

## Les raisons de faire grève ne manquent pas !

➤ **L'application du décret sur les rythmes et la loi d'orientation ont des conséquences néfastes sur le mouvement des personnels** (organisation du service des remplaçants ou des collègues à temps partiel, décharge de direction, nomination de contractuels (master 2) sur des postes de remplaçants, à la place de titulaires et sans ISSR ...)

➤ **La rentrée 2013 se fait dans le cadre du projet de refondation de l'école et ne répond pas à nos revendications, les précédentes réformes n'ont pas été supprimées !**

➤ **Malgré l'opposition des collègues, le ministre de l'Education nationale passe en force :** le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République a été adopté par l'Assemblée nationale le 19 mars !

Le texte du projet de loi : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0096.asp>

La discussion en séance publique : [http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/refondation\\_ecole\\_Republique.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/refondation_ecole_Republique.asp)

Le scrutin détaillé : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/scrutins/jo0291.asp>

**Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE**  
07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.13.71.37.25 ou 06.20.76.11.87

**Pour vous défendre, syndiquez-vous !**

Rejoignez le FO, le syndicat *libre et indépendant des gouvernements* quels qu'ils soient !

**FO le syndicat qui défend vos droits !**

**[\(Téléchargez ICI le bulletin de syndicalisation\)](#)**

66% déductible des impôts ou

**NOUVEAU !** en crédit d'impôts pour les non imposables.